

Fiche d'inscription 2022-2023

Combien de personnes de votre famille au total inscrivez-vous ? :

REFERENT (VOS COORDONNEES) : Mme M. PRENOM :

NOM : DATE DE NAISSANCE :/...../.....

EMAIL (merci d'écrire en majuscules) :

Adhérent 2021/2022 (si pas de changement dans les informations ci dessous, merci de ne pas remplir)

Les informations concernant vos activités seront envoyées par mails ou sms. Vos données personnelles ne sont en aucun cas utilisées à des fins commerciales. Merci de mettre les numéros de téléphone en ordre de priorité.

Port 1 : Port 2 : Tél 3 :

PROFESSION :

Agriculteur Artisans, commerçants Cadres et professions intellectuelles

Professions libérales Professions intermédiaires Ouvrier Employé

Etudiant Demandeur d'emploi Retraité Autres

ADRESSE :

Code Postal : VILLE :

INFOS PRATIQUES

ADHÉSION :

La MJC de Nuits-Saint-Georges est une association de loi 1901. L'adhésion est obligatoire pour pratiquer toute activité. Elle est valable du 1^{er} septembre 2022 au 31 aout 2023. L'adhésion est nominative et non remboursable. Elle vous donne le droit de voter à l'AG (pour les personnes de plus de 16 ans, pour les moins de 16 ans, ce sont les parents qui récupèrent le droit de vote), elle couvre les accidents au sein des locaux gérés par la MJC. Elle vous permet d'obtenir des tarifs réduits au cinéma et sur les spectacles MJC.

Carte adhérent : Adulte : 12€, retraité : 10€ ; -18ans : 8€ ; carte famille : 25€

DROIT A L'IMAGE :

En étant adhérent, vous nous autorisez à utiliser pour notre communication, les photos, en plan large, sur lesquelles apparaît votre image au sein de la MJC. Pour des photos prises de plus près, une autorisation de droit à l'image vous sera soumise.

INSCRIPTIONS :

Attention : aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement de la saison complète. Une inscription sera ainsi validée après que vous ayez déposé votre fiche d'inscription dûment remplie, accompagnée du règlement total en 3 fois adhésion comprise (encaissement à mi-octobre ; mi- janvier et mi-avril). Toutes les activités peuvent être réglées par Chèque Vacances ou Coupon Sport, aides aux loisirs CAF, chèques, espèces, CB,...

A partir de 3 activités pour une même famille, une remise de 5% du montant des activités est déduite. La cotisation des activités est calculée sur la base de 33 séances, 30 séances pour les cours individuels de musique. Attention, les réductions sont NON CUMULABLES et ne s'appliquent pas sur les adhésions ni les licences sportives.

Vous pouvez bénéficier d'une bourse d'activités : vous avez moins de 26 ans, vous habitez à NSG, selon vos ressources, vous pouvez bénéficier d'une réduction de 30 à 90% pour une activité. Se renseigner auprès du service médiation à la Maison des Services à nuits-Saint-Georges.

Le contenu et le déroulement des cours sont laissés à la libre appréciation de l'animateur et ne peuvent être contestée.

REMBOURSEMENTS :

Après le 31 décembre 2022, aucun remboursement ne sera accordé, excepté pour maladies ne vous permettant plus de pratiquer l'activité ou pour mutation professionnelle (sur justificatifs). Aucun remboursement ne sera accordé sur les adhésions et les licences sportives.

• En musique : les cours individuels ne sont pas remboursés après l'inscription, car l'emploi du temps et le salaire de l'animateur sont engagés.

• Aucun remboursement à la séance et en cas d'absences répétées.

• Remboursement CE : les attestations d'activités et les factures pour un Comité d'Entreprise seront délivrées à partir de début novembre.

• Annulation de cours : si le nombre de personnes inscrites à une activité n'est pas suffisant, nous nous réservons le droit de l'annuler. Remboursement au prorata dans un délais maximum de deux mois.

En cas d'absence de votre animateur, les récupérations de cours peuvent être programmées lors des premières semaines de chaque vacances scolaires. En cas d'impossibilité de votre part, aucun report de cours ou remboursement ne sont possibles.

En tant que responsable légal de votre enfant adhérent, vous vous engagez à accompagner votre enfant et de venir le chercher dans son cours, sauf décharge signée concernant les enfants entre 8 et 16 ans.

*COURS D'ESSAI : Dans la limite des places disponibles et de la cohérence pédagogique en cours d'année, les cours d'essai sont possibles dans la limite de 2 cours pour les enfants et 1 pour les adultes. Pour tout essai, la carte d'adhésion est obligatoire. Merci de passer à l'accueil prendre votre adhésion, que nous puissions informer l'animateur de votre présence.

INSCRIPTION(S) POUR LE REFERENT

	Activité	Jour	Heure	Age	Visa admin
1					
2					
3					

INSCRIPTION(S) POUR LE(S) MEMBRE(S) DE VOTRE FAMILLE

ADHERENT 1 :

NOM : PRENOM :

EMAIL (si + de 18 ans) :

DATE DE NAISSANCE :/...../..... AGE : Sexe : F M

*Pour les enfants de 8 à 16 ans, j'autorise mon enfant à sortir seul de ses activités : OUI
 NON

	Activité	Jour	Heure	Age	Visa admin
1					
2					
3					

ADHERENT 2 :

NOM : PRENOM :

EMAIL (si + de 18 ans) :

DATE DE NAISSANCE :/...../..... AGE : Sexe : F M

*Pour les enfants de 8 à 16 ans, j'autorise mon enfant à sortir seul de ses activités : OUI
 NON

	Activité	Jour	Heure	Age	Visa admin
1					
2					
3					

A Nuits-Saint-Georges, le Signature, précédée de la mention «lu et approuvé»

Spécialité BB nageurs : Un certificat médical est obligatoire pour toute inscription, notifiant que l'enfant n'a pas de contre indication clinique à la découverte du milieu aquatique et qu'il a bien reçu les 2 premiers injections DTCP (+ date de réalisation)

*Passé l'heure de fin du cours, la MJC n'est plus responsable de l'enfant autorisé ou non à sortir seul de ses activités et se dégage de toute responsabilité. Si vous n'autorisez pas votre enfant à sortir seul, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de le récupérer dans sa salle, à l'heure exacte de la fin du cours. En cas de retard exceptionnel de votre part, il est nécessaire de prévenir l'animateur et de penser à donner les consignes nécessaires à votre enfant (rester auprès de l'animateur, demander à téléphoner,...)